

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur de la République démocratique du Congo à financer sur le mécanisme de transition du Fonds européen de développement

Document relatif à l'action "Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité - Volet Défense (PROGRESS)"

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité - Volet défense (PROGRESS) Numéro CRIS: CD/FED/036-193		
Coût total	Coût total estimé: 25 000 000 EUR. Coût total de la contribution du budget FED: EUR 25 000 000		
Méthode d'assistance/mode de gestion et type de financement	Approche par projet Gestion indirecte avec la République démocratique du Congo		
Code CAD	15210	Secteur	Gestion et réforme des systèmes de sécurité

2. MOTIF ET CONTEXTE

2.1 Résumé de l'action et de ses objectifs

La présente action vise à appuyer les autorités civiles et militaires congolaises dans la conception et la conduite du processus de réforme du secteur de la sécurité (volet défense) afin de renforcer la gouvernance et l'Etat de droit, de lutter contre l'impunité et de promouvoir une paix juste et durable en République démocratique du Congo. Le programme visera à travers (i) son volet 1, à renforcer les capacités du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDNAC) et notamment son rôle dans la conduite de la réforme des forces armées (modernisation des cadres politique, légal, budgétaire) sur base du Plan de Réforme de l'Armée (PRA 2009); (ii) son volet 2, à appuyer la modernisation de la gestion administrative et budgétaire au sein du secteur de la défense, y compris l'assainissement des effectifs des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et (iii) son volet 3, à renforcer les mécanismes de contrôle internes et de redevabilité externes dans le secteur de la sécurité (volet défense).

2.2 Contexte

La fermeture de la Mission de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de sécurité en République démocratique du Congo dans le domaine de la défense (EUSEC RD Congo) était initialement programmée au 30 septembre 2014¹. Afin de préserver les acquis et poursuivre une partie des activités menées par la mission EUSEC, le Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité - Volet Défense (PROGRESS) a été formulé dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED). Pour assurer la transition avec PROGRESS qui débutera mi-2015, la mission EUSEC sera prolongée jusqu'au 30 juin 2015. Par ailleurs, le projet de mobiliser, à la fermeture d'EUSEC, une « micro mission » composée d'un maximum de 10 personnels militaires afin de reprendre à partir du 1^{er} juillet 2015 un certain nombre de tâches liées au conseil et à la

¹ 1er octobre 2013 - 30 septembre 2014.

formation militaire, non éligibles au FED, a été décidé par le Comité politique et de sécurité (COPS) de l' Union européenne (UE) le 18 juin 2014.

2.2.1 Contexte national

La République démocratique du Congo demeure un Etat en reconstruction qui figure dans la liste des pays en situation fragile ; elle fait partie des sept pays de mise en application pilote du « New Deal »² pour l'engagement envers les États fragiles et affectés par un conflit. En dépit de la défaite du M23 fin 2013, de nombreux groupes armés continuent à porter atteinte aux droits humains dans les provinces de l'Est.

2.2.1.1 Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté

La République démocratique du Congo dispose d'un énorme potentiel économique : il représente notamment environ 17% de la production mondiale de diamant brut; 34% de la production mondiale de cobalt ; 10% de la production de cuivre et 60 à 80% de réserves mondiales de coltan. Pourtant, d'après le rapport 2013 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'indice de développement humain 2012 de la République démocratique du Congo se situe, avec le Niger, au niveau le plus bas des 186 pays dans le classement mondial.

2.2.1.2 Politique nationale de développement

Le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) 2 (2011-2015) définit une politique de développement à moyen terme qui reprend à son compte les principes d'efficacité de l'aide tels que définis lors du 4^{ème} Forum international de Haut niveau de Busan. Le DSCR 2 s'articule autour de 4 axes principaux: (i) le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix; (ii) la diversification de l'économie, l'accélération de la croissance et la promotion de l'emploi; (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et le renforcement du capital humain; et (iv) la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

Sous la direction du Premier Ministre, le gouvernement s'est doté d'un programme cohérent, le Programme d'action du gouvernement (PAG) 2012-2016, qui vise essentiellement à accroître les recettes de l'Etat afin d'augmenter les budgets des ministères dont l'action a un impact direct sur les conditions de vie de la population.

Le Programme d'action prioritaire et le Cadre de dépenses à moyen terme 2012-2016 constituent l'actualisation du rapport 2011-2015 et intègrent les éléments du PAG, du document de la Révolution de la modernité du Président et les actions du DSCR 2.

2.2.2 Contexte sectoriel: politiques et enjeux

En signant l'Accord Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République démocratique du Congo et la Région des Grands Lacs, la République démocratique du Congo s'est engagée à mettre en œuvre une feuille de route sur la réforme du secteur de sécurité, en particulier de l'armée et de la police. Dans son discours de clôture des concertations nationales le 23 octobre 2013, le Président Kabila a confirmé le caractère prioritaire de la réforme du secteur de sécurité.

L'UE et ses Etats-membres ont fait de la réforme du secteur de la sécurité une priorité depuis 2005. Malgré la clôture des Missions de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de sécurité en République démocratique du Congo– EUSEC RD Congo et EUPOL RD Congo, l'UE poursuivra son engagement auprès des autorités congolaises pour sa mise en œuvre.

Cet engagement européen compte des acquis de la mission EUSEC qui, tout au long des neuf dernières années, a appuyé les FARDC dans les domaines suivants : recensement biométrique des militaires et distribution de cartes d'identité facilitant le processus de bancarisation; séparation de

² Rapport 2011 sur l'engagement international dans les états fragiles. République démocratique du Congo. OCDE.

la chaîne de paiement de celle du commandement; mise en place d'un système informatique pour la gestion administrative; développement du réseau informatique territorial. La majorité de ces activités ont rencontré un certain succès mais doivent être poursuivies.

La présente action se fondera sur les objectifs définis par les autorités congolaises elles-mêmes et plus particulièrement sur le plan révisé³ de réforme des FARDC, adopté en 2009. Celui-ci, dispose d'un calendrier de mise en œuvre qui s'étend sur trois phases, de 2009 à 2025⁴ et couvre de nombreux éléments de bonne gouvernance à long terme (cadre légale et réglementaire, la gestion des effectifs, la modernisation de l'administration, etc.).

Par ailleurs, les autorités congolaises ont élaboré un plan global de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR III) et ont sollicité, pour sa mise en œuvre, la contribution des partenaires internationaux. L'UE étudie l'opportunité d'appuyer ce plan à travers l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP).

Il convient enfin de signaler que la République démocratique du Congo est touchée par le recrutement d'enfants soldats, en particulier au sein des groupes armés. Le MDNAC a reçu mission du Premier Ministre de mettre en œuvre le plan d'action⁵ signé en 2002 entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'Equipe Spéciale des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés. L'UNICEF intervient pour séparer les enfants des groupes armés. Au cours des cinq dernières années, plus de 22 000 enfants ont été concernés.

2.3 Enseignements tirés

La modernisation de l'administration est le volet dans lequel l'UE s'est le plus engagée, avec la plus forte appropriation de la part des autorités congolaises. L'UE y a développé une expertise reconnue. Les ressources budgétaires limitées du gouvernement congolais imposent de privilégier des objectifs modestes et des technologies adaptées. Les dépenses d'investissement qui induisent souvent des coûts de fonctionnement élevés seront limitées en faveur du tutorat (*mentoring*) d'où la présence d'une équipe importante de conseillers / assistants techniques, planifiée de manière dégressive.

2.4 Actions complémentaires

Depuis 2005, l'UE consacre à la réforme du secteur de sécurité des efforts importants à travers le FED et l'Instrument de Stabilité, ainsi que par le déploiement des deux missions de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de sécurité en République démocratique du Congo - EUPOL RD Congo et EUSEC RD Congo, outre les contributions des Etats membres. Dans le cadre du 10^{ème} FED, l'UE appuie les efforts de réforme de la police et de la justice dans des domaines similaires (conseil à la réforme, modernisation de l'administration, formation des cadres). Par ailleurs, le Programme d'Amélioration de l'Exécution Budgétaire et Comptable pour les Secteurs Cibles (PABECS) du 11^{ème} FED, a pour objectif d'appuyer le processus de réforme des finances publiques.

2.5 Coordination des bailleurs de fonds

Les mécanismes de coordination existants sont au *niveau technique*, le groupe de travail des partenaires (mensuel), co-présidé par la mission de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de sécurité en République démocratique du Congo - EUSEC et la Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), composé des

³ A l'issue de la table ronde sur la réforme du secteur de sécurité, tenue à Kinshasa en février 2008, au cours de laquelle les plans spécifiques pour la réforme de l'Armée, de la Police et de la Justice ont été validés, le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants avait entrepris de mettre en œuvre son plan Directeur Global de la réforme de l'Armée. En 2009, ce plan a été revu en vue de le réadapter et de le focaliser sur les priorités urgentes qu'imposait le recadrage de la situation militaire sur terrain.

⁴ 1ère Phase : Court terme : 2009-2011 ; 2ème Phase : Moyen Terme : 2011 – 2016 ; 3ème Phase : Long Terme : 2016 – 2025.

⁵ Plan d'action pour la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfant ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant par les forces armées et les services de sécurité de la RDC, 2002.

attachés de défense ; *au niveau politico-militaire*, le groupe de coordination MONUSCO (mensuel), composé de représentants des Nations Unies, de l'UE et des pays impliqués dans la réforme du secteur de la sécurité, qui traite des trois piliers de la réforme du secteur de la sécurité : défense, police, justice; *au niveau politique*, le groupe de coordination des ambassadeurs (mensuel) MONUSCO. Par ailleurs, des groupes thématiques sont pilotés par chaque ministère. Cependant, le groupe thématique "Armée" n'a pas été mis en place par les autorités bien qu'il figure au premier rang parmi les indicateurs de suivi de l'Accord Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République démocratique du Congo et la Région des Grands Lacs validés lors du séminaire du 12 juillet 2014.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1 Objectifs

L'objectif général est d'assister les autorités civiles et militaires dans la conception et la conduite du processus de réforme de la sécurité (volet défense), notamment en matière d'administration et de gestion, afin de renforcer la gouvernance et l'Etat de droit, de lutter contre l'impunité et promouvoir une paix durable. Pour atteindre cet objectif général, le programme est articulé en trois volets suivants :

3.2 Résultats escomptés et principales activités

Volet 1 Planification et mise en œuvre du plan de réforme : assister le MDNAC dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du PRA, notamment la modernisation du cadre légal et réglementaire. L'objectif est de poursuivre partiellement le pilier "Conseil stratégique" de la mission de conseil et d'assistance en matière de réforme du secteur de sécurité en République démocratique du Congo EUSEC. Dans la mesure où cette réforme s'inscrit dans le long terme et nécessite des conditions de travail adéquates, il est envisagé de contribuer à la rénovation du bâtiment abritant le MDNAC et de procéder à son extension afin de regrouper les différents services au sein du Ministère (Inspectorat Général par exemple).

R.1.1 La réforme des FARDC est planifiée et mise en œuvre, en particulier dans les aspects de gouvernance

R.1.2. Les capacités du MDNAC et de ses services (Secrétariat Général à la Défense Nationale (SGDN) en matière de coordination et de communication, notamment interne, sont progressivement renforcées

R.1.3 Les services du Ministère bénéficient de conditions de travail améliorées et sont en mesure de se réorganiser.

Volet 2 Modernisation de l'administration : Ce volet, le plus important en termes de préservation des acquis de la mission EUSEC, vise à renforcer la gouvernance administrative des FARDC dans une optique de professionnalisation, préalable indispensable à toute réforme structurelle. Les activités proposées ne préserveront pas uniquement les acquis engrangés au niveau central mais viseront également le renforcement des personnels administratifs dans les 11 régions militaires. Ce volet inclut un effort significatif pour placer la problématique de « l'assainissement » des effectifs dans un cadre plus global de "gestion de fin de carrière".

R.2.1. Des procédures permettant de soutenir la mise en œuvre des politiques de ressources humaines sont développées (chantier « Ressources Humaines »)

R.2.2 Les services concernés du MDNAC et de l'Etat-major Général (EMG) sont en mesure de contrôler les effectifs civils et militaires (chantier « Contrôle des effectifs »)

R.2.3 Les procédures financières et budgétaires au sein du MDNAC et de l'EMG sont efficaces, efficaces, économiques (chantier « Budget, Finances et Achats Publics »)

R.2.4 La politique et la structure de formation en matière administrative sont renforcées (chantier « Ecole d'Administration »)

R.2.5 Une politique globale, équitable, viable et pérenne de fin de carrière intégrant un plan d'assainissement des effectifs à long terme est conçue et progressivement mise en œuvre pour permettre d'optimiser les flux d'effectifs des FARDC en fonction des besoins et du contexte (chantier « Assainissement des effectifs »).

Volet 3 Redevabilité interne et externe : l'objectif est de renforcer l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et de redevabilité externe dans le secteur de la défense. Le renforcement des capacités de l'Inspectorat Général permettra, notamment, la mise en place et l'application de mécanismes disciplinaires efficaces. Ce volet visera notamment à renforcer le lien armée-nation et de lutter contre l'impunité à travers le renforcement du Service d'éducation civique et d'action sociale (SECAS) et de l'octroi d'une subvention à une Organisation non-gouvernementale (ONG) nationale en partenariat avec une ONG internationale. Cette subvention visera notamment à renforcer (i) les capacités des acteurs de la Société Civile afin de mener des analyses indépendantes en matière de contrôle civil du secteur de sécurité (y compris la question du recrutement d'enfants soldats) ainsi que (ii) l'interaction et le partenariat entre l'armée et la population de manière à établir un lien durable dans une dynamique constructive en vue du rétablissement de la confiance de la population vis-à-vis de l'armée (y compris la question du recrutement d'enfants soldats);

R.3.1 Les mécanismes de contrôle interne sont progressivement renforcés au sein du MDNAC, du SGN et de l'EMG.

R.3.2. Les FARDC sont davantage redevables vis-à-vis de la population grâce à des mécanismes renforcés de redevabilité externe, notamment la prévention du recrutement d'enfants-soldats, et à une optimisation des vecteurs de communication.

3.3 Risques et hypothèses

Trois types de risques⁶ sont identifiés, en conformité avec les observations de la Cour des Comptes, liés *au contexte* avec risque élevé de détérioration sécuritaire⁷, d'instabilité liée aux élections présidentielles de 2016 (la présente action, essentiellement mise en œuvre au niveau central à Kinshasa, ne devrait être qu'indirectement impactée par d'éventuels affrontements à l'Est); *à l'environnement institutionnel*, notamment la mauvaise gestion des deniers publics. Ce risque est perçu comme élevé et sera atténué par le renforcement des capacités de contrôle, notamment au sein du MDNAC et de l'Inspectorat général; *aux capacités des institutions ciblées*, notamment les capacités techniques et d'absorption financière ; ce risque est perçu comme majeur et sera prévenu par le renforcement des capacités des directions et structures concernées.

3.4 Questions transversales

Durabilité environnementale : la réhabilitation du bâtiment du MDNAC n'affectera pas négativement l'écologie de cette aire protégée.

Egalité hommes – femmes: Le Programme d'appui à la réforme du secteur de la sécurité - Volet défense (PROGRESS) appuiera le département genre du SECAS afin que ce dernier intègre le concept genre au sein des FARDC, lutte contre les discriminations et améliore les conditions de travail du personnel militaire féminin.

Bonne gouvernance : PROGRESS sera un outil utile pour la bonne gouvernance, car ses objectifs propres sont bien le renforcement de capacité des administrations.

Droits de l'homme : Les progrès qui vont être réalisés devraient permettre à toute personne travaillant au MDNAC ou dans les FARDC d'être gérée de façon unique, individualisée, en toute équité et dans le respect des droits fondamentaux.

⁶ Voir détail des risques dans le cadre logique en annexe 1.

⁷ Depuis la défaite du M23 en décembre 2013, la situation sécuritaire de la RDC s'est améliorée mais il resterait une quarantaine de groupes armés dans le pays, en particulier dans la partie Est.

3.5 Parties intéressées

Ce sont le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, le Secrétariat Général à la Défense Nationale, l'Etat-major Général, l'inspectorat général des FARDC, les commissions "sécurité et défense" de l'Assemblée Nationale et du Sénat, la société civile congolaise et, à terme, l'ensemble de la population.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre cette action, il est envisagé de signer une convention de financement avec la République démocratique du Congo, telle que prévue à l'article 17 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou.

4.2 Période de mise en œuvre opérationnelle indicative

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites aux sections 3.2 et 4.3 seront menées, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement ou, si aucune convention n'est conclue, à compter de l'adoption du présent document relatif à l'action, sous réserve d'éventuelles modifications qui devront être approuvées par l'ordonnateur responsable dans les accords concernés. Le comité compétent doit être informé de la prolongation de la période de mise en œuvre opérationnelle dans un délai d'un mois après l'octroi de cette prolongation. La période de contractualisation est de 48 mois.

4.3 Composantes et modules de mise en œuvre

Gestion indirecte avec le pays partenaire

La présente action ayant pour objectif d'assister les autorités civiles et militaires dans la conception et la conduite du processus de réforme de la sécurité (volet défense) pourra être mise en œuvre par gestion indirecte avec la République démocratique du Congo conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), i), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, selon les modalités suivantes :

La République démocratique du Congo agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'attribution de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante pour toutes les procédures de marchés publics, sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés publics supérieurs à 50 000 EUR et exercera un contrôle ex post pour les marchés publics inférieurs ou égaux à 50 000 EUR. La Commission soumet les procédures de passation de marchés à des contrôles ex-ante pour tous les marchés publics.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont appliqués par le pays partenaire pour les marchés en régie et les marchés dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués dans le tableau ci-dessous.

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	< 300 000 EUR	≤ 100 000 EUR

La contribution financière couvre pour un montant de 4 350 000 EUR les frais de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012, la République démocratique du Congo applique les règles de passation de marchés publics établies à

la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, à l'instar des règles applicables aux procédures de subvention en vertu de l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, sont fixées dans la convention de financement signée avec la République démocratique du Congo.

Par ailleurs, une ONG nationale, le Réseau pour la réforme du secteur de la sécurité et de la justice (RRSSJ) (demandeur) et une ONG régionale, Open Society Institute – South Africa (OSISA) (co-demandeur) bénéficieront ensemble d'un seul contrat de subvention en attribution directe sans appel à proposition octroyé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo en tant que pouvoir adjudicateur, en vue de mettre en œuvre le résultat 3.2 du programme (volet 3).

Cette subvention visera notamment à renforcer (i) les capacités des acteurs de la Société Civile afin de mener des analyses indépendantes en matière de contrôle civil du secteur de sécurité (y compris la question du recrutement d'enfants soldats) ainsi que (ii) l'interaction et le partenariat entre l'armée et la population de manière à établir un lien durable dans une dynamique constructive en vue du rétablissement de la confiance de la population vis-à-vis de l'armée (y compris la question du recrutement d'enfants soldats). Le contenu des actions pour lesquelles ces deux ONG recevront une subvention sera défini de manière détaillée dans la proposition de projet qu'elles soumettront après consultation avec l'ensemble des acteurs impliqués. La durée de ces actions sera de 72 mois.

Le choix de l'ONG Réseau pour la Réforme du Secteur de la Sécurité et de la Justice (RRSSJ) se justifie car c'est le seul réseau d'organisations de la société civile en République démocratique du Congo ayant une expérience solide et professionnelle et des capacités prouvées dans la matière. Dans un pays aussi fragile que la République démocratique du Congo, il est essentiel pour la réussite de nos projets de collaborer avec des partenaires ayant une expérience solide en gestion de projets. Le RRSSJ a déjà travaillé avec plusieurs acteurs internationaux (DFID, EUSEC, EUPOL).

Le RRSSJ bénéficie d'un monopole de fait qui résulte de la nature même de l'entité: un réseau qui regroupe l'ensemble des organisations congolaises dans le domaine du secteur de la sécurité. Le réseau est la seule organisation congolaise qui a des antennes dans chacune des 11 provinces en République démocratique du Congo. Cette ONG est aussi la seule organisation qui donne une analyse détaillée et mise à jour sur la situation sécuritaire dans chaque province et la seule qui peut mobiliser des partenaires locaux dans l'ensemble du territoire national.

Cette organisation a prouvé, qu'elle représentait la seule entité de la société civile capable de mener à bien les activités prévues dans le cadre de PROGRESS

L'ONG régionale, OSISA est déjà son partenaire dans plusieurs actions. Son rôle sera de renforcer les capacités du réseau. Le pouvoir adjudicateur du programme est le représentant compétent du pays bénéficiaire, l'Ordonnateur National qui assure la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est assurée par le MDNAC.

Dans le cas présent – opérations décentralisées indirectes privées -, la gestion et l'exécution du programme sont confiées à une Unité de Conseil et de Gestion de Programme (UCG) – composé d'assistants techniques internationaux et nationaux – via un contrat de service qui sera signé avec un organisme tiers recruté selon les procédures FED. Le contrat de service prévoira 1) la fourniture d'Assistance Technique ainsi que 2) la responsabilité de la mise en œuvre des activités par le régisseur et le comptable. Cet organisme tiers devra faire preuve d'une bonne capacité à mobiliser des compétences techniques dans le secteur public, notamment dans le secteur de la sécurité (expertise dans le domaine des forces armées ; en management d'administration publique, en formation ; en ressources humaines et budget finances). Le recrutement de cette UGC (contrat de service) sera effectué au moyen d'un appel d'offres international restreint avec une clause suspensive (dans l'hypothèse où la présente décision n'était pas adoptée). Un comité de pilotage sera mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du programme.

4.4 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour la passation de marchés et les subventions

L'éligibilité géographique du lieu d'établissement en vue d'une participation aux procédures de passation de marchés publics et de subvention et en termes d'origine des fournitures achetées, telle qu'établie dans l'acte de base, est applicable.

4.5 Budget indicatif

Composantes	Montant en euros	Contribution de tiers
<i>4.3.1 Volet 1 Planification et mise en œuvre de la réforme (gestion indirect avec la RDC)</i>	5 000 000	0
- Fonds infrastructure	4 500 000	
- Devis programmes	500 000	
<i>4.3.1 Volet 2 Modernisation de l'administration (gestion indirect avec la RDC)</i>	3 250 000	0
<i>4.3.1 Volet 3 Redevabilité interne/ externe (gestion indirect avec la RDC)</i>	1 100 000	0
- Devis programmes	600 000	
- 1 subvention à l'ONG congolaise "Réseau pour la réforme du secteur de la sécurité et de la justice (RSSJ)" ensemble avec l'ONG régionale OSISA	500 000	
<i>4.3.1 Unité de Conseil et de Gestion du projet (UGC) Marché publique – services (gestion indirecte avec la République démocratique du Congo)</i>	13 000 000	0
Expertise technique en appui aux volets 1, 2 et 3	12 450 000	
Provision pour dépenses accessoires	300 000	
Provision pour vérification des dépenses	250 000	
<i>4.8 Communication et visibilité</i>	250 000	0
<i>4.3.1 Imprévus</i>	2 000 000	0
<i>4.7 Evaluation et audit</i>	400 000	0
Totaux	25 000 000	0

La contribution du Gouvernement congolais en nature couvrira notamment la mise à disposition (i) de bureaux pour l'Assistance Technique au sein du MDNAC; (ii) de terrain pour l'extension des bâtiments, (iii) du personnel des services et des directions concernées, notamment les Direction Ressources humaines, Budget finance et informatique du SGDN et de l'EMG/Administration; de l'Inspectorat Général et du SECAS.

4.6 Suivi de l'exécution

Le suivi technique et financier sera assuré au quotidien dans le cadre des responsabilités du bénéficiaire. À cet effet, le bénéficiaire établit un système de suivi interne, technique et financier permanent du programme, qui sera utilisé pour élaborer les rapports sur l'état d'avancement des travaux. Ce système de suivi sera organisé autour du dispositif mis en place pour le pilotage, le suivi technique et l'évaluation du programme. Il sera alimenté par les rapports techniques et financiers établis par les services de l'Ordonnateur National. Des indicateurs ont été identifiés pour chaque objectif et résultat du programme. Au démarrage du programme, une sélection des indicateurs parmi ceux disponibles sera effectuée par le superviseur du programme et par l'équipe d'assistance technique long terme. Au début des opérations, des études et des sondages seront effectués et les indicateurs seront sélectionnés et affinés au cours du programme pour fixer une Baseline fiable. Ce suivi permettra aussi bien au pouvoir adjudicateur du programme, l'Ordonnateur National, qu'à la Délégation de l'UE de suivre de près l'évolution du programme et de pouvoir engager des mesures correctrices si nécessaire.

4.7 Evaluation et audit

Une provision pour les évaluations et audits est prévue dans le budget de la convention de financement relative à ce programme.

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de marchés	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Suivi évaluation externe	Services	3	3e trimestre 2016
Audit	Services	1	2 ^e trimestre 2019

Evaluation

Des évaluations externes seront réalisées par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission sur la base du cahier des charges correspondant, de la manière suivante : une mission d'évaluation à mi-parcours ; une évaluation finale au début de la phase de clôture ; éventuellement, une évaluation ex post.

Le bénéficiaire et la Commission analysent les conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours et décident d'un commun accord de l'action de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du programme. Les rapports élaborés dans le cadre des autres missions d'évaluation sont communiqués au bénéficiaire afin qu'il puisse tenir compte des recommandations pouvant résulter de ces missions.

La Commission informe le bénéficiaire, au moins un mois à l'avance, des dates prévues pour la réalisation des missions externes. Le bénéficiaire collabore efficacement avec les experts en matière de suivi et/ou d'évaluation, leur transmet notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donne accès aux installations et aux activités menées dans le cadre du programme.

Audit et contrôle interne

Des audits financiers et vérifications de dépenses réguliers seront effectués par des auditeurs indépendants recrutés directement par la Commission pendant la durée de la Convention. Ces audits/vérifications vérifieront notamment le respect des règles de passation de marché et d'attribution de subventions ainsi que la légalité et la régularité des dépenses. L'Ordonnateur National assure le contrôle interne des activités de gestion.

4.8 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, avant le début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué dans la section 4.5 ci-dessus.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par la Commission et/ou b) par le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et les entités désignées. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les conventions de financement, les procédures de marchés, les contrats de subventions et les conventions de délégation. Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles nécessaires seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'UE et seront planifiés lors de la mise en place de l'UCG.

Cet élément sera mis en évidence à travers toutes les activités du projet liées à la communication, la visibilité et la diffusion de matériel de communication. Quelques exemples: développement d'un logo pour le projet, autographes, autocollants et bannières projet, équipements de communication, les missions de surveillance par l'entité responsable de l'UCG. Dans ce cadre, la possibilité d'avoir aussi des tenues de travail pour les experts "longs termes" sera prise en considération et discuté avec toutes les parties prenantes y inclus les experts mobilisés dans le cadre du projet.

Tous les actions de communication et visibilité seront mise en œuvre dans le cadre des devis programmes envisagés par le projet.

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de marchés	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Communication	Activités inclus dans chaque devis programme	Tous	Toute la durée du projet
Visibilité	Activités inclus dans chaque devis programme	Tous	Toute la durée du projet